

Stages d'activités scolaires hors cours M^{me} VANWINKEL

Travail d'examen :
*« Comparaison critique de la méthodologie
de suivi des épreuves intégrées » — Eric Kirsch*

Table

1. INTRODUCTION : SITUATION, MOTIVATION, MÉTHODOLOGIE, ÉCUEILS RENCONTRÉS, LIMITES, STRUCTURE.....	2
2. REPRÉSENTATIONS INITIALES PERSONNELLES	5
2.1. 1999 – MEMBRE DU JURY À L'ICC	5
2.2. 2000 – RESPONSABLE DE L'ÉPREUVE INTÉGRÉE EN BUREAUTIQUE À L'IFC	5
2.3. 2001 – PREMIÈRE VAGUE D'AMÉLIORATIONS (IFC & ICC)	6
2.4. 2002 – DEUXIÈME VAGUE D'AMÉLIORATIONS (IFC)	7
2.5. 2003 – 2004 – AMÉLIORATIONS PROPOSÉES À L'ICC	8
2.6. CONCLUSION.....	8
3. LES REPRÉSENTATIONS MÉDIATISÉES	9
4. LES REPRÉSENTATIONS PÉDAGOGIQUES OFFICIELLES	10
4.1. LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE.....	10
4.2. LE RÈGLEMENT DES ÉPREUVES INTÉGRÉES.....	12
4.3. LA DESCRIPTION DU CONTENU DU TRAVAIL	12
4.4. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AUX ÉTABLISSEMENTS	13
5. OBSERVATIONS – RECUEIL DES SITUATIONS VÉCUES	15
5.1. COMPTE-RENDU DES CONTACTS AVEC L'AAM	15
5.2. SIMILITUDES DU TFE D'AM AVEC LES ÉPREUVES INTÉGRÉES	17
5.3. COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE TRAVAIL À L'IFC ET L'ICC	17
6. CONCLUSIONS : PISTES D'ACTION.....	20
6.1. RECOMMANDATIONS POUR L'IFC	22
6.2. RECOMMANDATIONS POUR L'ICC	22
6.3. RECOMMANDATIONS POUR L'AAM	23
6.4. CONCLUSIONS FINALES	23
7. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE (VOIR ANNEXES)	24

1. Introduction : situation, motivation, méthodologie, écueils rencontrés, limites, structure

Depuis leur apparition dans l'enseignement de promotion sociale, je me suis impliqué dans l'unité de formation « Épreuve intégrée » dans les sections « Technicien en utilisation de l'informatique — Option Bureautique », « Secrétariat » et « Comptabilité ». La première section est de niveau secondaire supérieur, les deux suivantes sont de niveau graduat.

Ma participation à ces épreuves a commencé par la fonction de simple membre du jury, pour aboutir aujourd'hui à la responsabilité de l'épreuve elle-même (2 fois 20 périodes sur l'année académique) dans un établissement (Institut Fernand Cocq à Ixelles) et même sa coordination et son amélioration (au sein de l'Institut des Carrières Commerciales).

En effet, ces deux dernières fonctions sont nées du constat suivant : les épreuves intégrées d'une même section varient parfois considérablement d'un établissement à l'autre. Les exigences, les contenus, les procédures, et les techniques de suivi des étudiants varient, alors que le dossier pédagogique du ministère est identique pour tous.

Partant ainsi de cette situation professionnelle, Mme Vanwinkel et moi nous sommes entendus pour étendre cette comparaison et ce souci d'amélioration à un établissement du secondaire qui pratique la technique dans ses classes terminales : l'Athénée Adolphe Max. L'intitulé n'est toutefois pas le même puisque à la place d'*épreuve intégrée*, cet établissement utilise l'appellation plus classique de *travail de fin d'études*. Il n'y a d'ailleurs pas que le nom qui varie, mais également l'encadrement réglementaire. Nous y reviendrons.

Ma motivation n'est pas essentiellement liée à mon implication pratique dans ce sujet, elle provient initialement d'un triste état de fait : dans les deux établissements de promotion sociale où je professe (depuis 21 ans pour l'ICC), sur quelques 40 inscrits en première année en section Bureautique, pour prendre cette section en exemple, seuls deux ou trois étudiants présenteront leur épreuve intégrée (80 % de réussite).

J'ai donc souhaité m'investir en amont et en aval du phénomène :

- en acceptant l'unité de formation « Méthodes de travail » dispensée en première année, de manière fournir les bases méthodologiques qui font manifestement défaut (les avis des collègues sont unanimes lors des réunions de coordination) ;
- en acceptant d'être titulaire des épreuves intégrées de dernière année en section Bureautique.

J'ai toutefois conservé mes anciennes fonctions de membre du jury actif (suivi ponctuel des étudiants) dans les autres sections.

Ce stage d'activités scolaires hors cours s'est développé de la manière suivante :

1. **Récolte et compilation** de 1) toute la documentation existante concernant les épreuves intégrées dans chacun des trois établissements (Institut Fernand Cocq, Institut des Carrières Commerciales et Athénée Adolphe Max) ; 2) d'articles de presse et 3) de travaux issus du monde scientifique.
2. **Comparaison** des documents (suivant l'ordre chronologique des événements) :
 1. *Règlement des épreuves intégrées* : Existe-t-il ? Est-il complet ? Est-il remis ou communiqué aux étudiants inscrits ?
 2. *Information initiale* aux étudiants inscrits aux épreuves intégrées : Sont-ils informés individuellement ou lors d'une séance officielle ? À quel moment dans l'année ? Qui fournit cette information ? Les étudiants reçoivent-ils une documentation ? Cette information contient-elle toutes les conditions de fond et de forme de l'épreuve ?
 3. *Procédure de suivi et d'encadrement* des étudiants : Cette procédure existe-t-elle ? Est-elle protocolaire ou décomposée en différentes étapes chronologiques strictes assorties d'un calendrier ? Ces règles concernent quels étudiants ? Quelles mesures sont-elles prises en cas de non-respect du calendrier ?
 4. *Procédure d'évaluation des épreuves* : Existe-t-elle ou est-elle informelle ? Existe-t-il une grille de critères pondérés d'évaluation ? Cette procédure rend-elle les évaluations moins subjectives ?
 5. *Suivi et feedback* : Existe-t-il une procédure d'analyse critique d'un cycle complet d'épreuves intégrées permettant de dégager des pistes d'amélioration d'année en année ?
3. **Analyse et discussion** des meilleures manières de procéder par étape (les 5 étapes ci-dessus) et identification des manques éventuels par établissement, aux fins d'aboutir à l'élaboration d'une fiche de perfectionnement par étape et par établissement.
4. **Conclusions et prospective** : quel avenir pour les épreuves intégrées ? Comment encore les améliorer ?

La partie qui a nécessité la plus grande part de temps calendrier pour un temps de travail d'un peu moins de dix heures a été la prise de contact et l'obtention de rendez-vous auprès de l'Athénée Adolphe Max. Le 19 décembre j'envoyais une lettre à son Directeur, Monsieur Poels, et ce n'est que le premier février que j'avais le bonheur d'entrer pour la première fois à A. Max (voir annexes 14 & 15). Fort heureusement mes attributions professionnelles (cf. supra) m'ont permis de récolter toutes les autres informations (celle des autres établissements) plus rapidement.

Par contre, la partie la plus ardue de mon travail fut de trouver une matière digne de ce nom pour respecter les consignes liées aux points suivants : « Représentations médiatisées » et « Représentations pédagogiques officielles ». Elles sont en effet peu nombreuses et, compte tenu de la nature très pratique de mon sujet, elles illustrent malheureusement peu le reste du présent travail.

C’est donc bien là que se situent les limites de ce stage d’activités scolaires hors cours : venant de la pratique, j’ai préféré rester dans les aspects tangibles plutôt que d’investir le temps attribué à ce qui relève davantage de la recherche en éducation. Autrement dit, j’ai focalisé sur les termes « stage » et « activité » en m’inscrivant dans une perspective réaliste d’améliorations possibles de ces épreuves intégrées.

Par contre, à lire ce qui précède, on aura compris que le présent travail dépasse le concept d’épreuve intégrée initialement retenu, puisque l’Athénée Adolphe Max utilise le vocable de *travail de fin d’études*.

J’ai néanmoins conservé la structure proposée dans les consignes de travail, tout en ajoutant un chapitre supplémentaire (n° 5). Ce rapport contiendra donc les parties suivantes :

1. Représentations initiales
2. Représentations médiatisées
3. Représentations pédagogiques officielles
4. Observations (articulées selon les 5 étapes évoquées précédemment)
5. Analyse et discussion (évoquées ci-dessus)
6. Conclusions et pistes d’actions

2. Représentations initiales personnelles

Ces représentations étant nombreuses (cf. introduction), je vais tenter de les ranger par ordre chronologique depuis mon premier contact avec les épreuves intégrées en promotion sociale.

2.1. 1999 – membre du jury à l'ICC¹

D'après mes archives, c'est à ce moment-là que je me suis impliqué dans les épreuves intégrées, tant en graduat en secrétariat de direction qu'en Bureautique².

Dès cet instant, j'avais une proposition d'amélioration de la procédure d'évaluation finale des travaux. En effet, en tant que rapporteur externe des mémoires d'ingénieurs commerciaux à l'Institut Cooremans (devenu depuis Haute École Fransisco Ferrer) depuis 1998, j'avais acquis l'habitude d'établir un rapport détaillé de l'écrit préalablement à la présentation et à la défense du travail (voir annexe 13). La raison est toute simple : c'est le règlement interne de cette épreuve qui le stipule, comme le confirme l'envoi de la lettre de confirmation à destination des membres du jury.

Ainsi, dès les premiers jurys pour épreuves intégrées, ai-je utilisé la même technique, ignorant qu'aucune règle, tout au moins en 1999, ne régissait le déroulement de l'évaluation, ni ne définissait de critères d'évaluation.

2.2. 2000 – responsable de l'épreuve intégrée en Bureautique à l'IFC³

Dès 2000, en tant que responsable de cette épreuve, ce qui signifie informer les étudiants, les suivre (travail de promoteur) et participer à l'organisation des jurys, j'ai pris connaissance, comme je le fais pour chaque nouvelle attribution, du dossier pédagogique (= programme) associé à cette unité de formation (voir partie relative aux représentations pédagogiques officielles), tout au moins dans la section Bureautique (il existe un dossier pédagogique « épreuve intégrée » par section).

Informé des sources, j'étais déjà plus à même d'apprécier si un travail correspondait aux exigences du dossier pédagogique et atteignait les compétences requises ou pas.

À cette époque, j'ai évidemment reçu, en tant que responsable, d'autres

¹ Institut des Carrières Commerciales, rue de la Fontaine, 2, 1000 Bruxelles (Palais du Midi)

² Plus exactement la section « Technicien en utilisation de l'informatique – Option Bureautique », de niveau secondaire supérieur.

³ Institut Fernand Cocq, rue du Président, 54, 1050 Bruxelles.

documents indispensables, mais inhérent, ceux-ci, à l'établissement (IFC)⁴ :

- le **règlement de l'épreuve intégrée**, que l'on peut considérer comme un sous-ensemble détaillé du document officiel que chaque établissement doit mettre à disposition des étudiants (entre autres documents) : le règlement des études.
- Le document « **Épreuve intégrée** » qui décrit les finalités, buts et objectifs de cette épreuve, ainsi que la répartition des points et fournit un calendrier des différentes étapes de l'épreuve.
- Une **feuille de suivi** par étudiant inscrit à cette épreuve.

Ces documents (sauf la feuille de suivi) sont remis lors d'une séance d'information spéciale (en décembre⁵) dédiée aux épreuves intégrées, présentée par la directrice-adjointe et moi-même.

Par rapport à l'ICC, l'on constate déjà une différence : la feuille de suivi n'existe pas. La raison est simple : le suivi se limite à la réponse du promoteur aux éventuelles questions des étudiants durant la période d'élaboration du travail ; alors qu'à l'IFC une procédure détaillée et réglementée impose aux étudiants un calendrier strict découpé en étapes à l'issue desquelles des résultats probants doivent être remis à temps.

2.3. 2001 – Première vague d'améliorations (IFC & ICC)

Constatant que sur plus de 40 étudiants inscrits en section Bureautique (IFC et ICC réunis), seuls 1 à 4 étudiants par an présentaient l'épreuve intégrée, il m'a semblé opportun de proposer des améliorations.

Celles-ci se sont réparties selon mes responsabilités⁶ et selon les carences les plus importantes constatées dans les travaux.

Les principaux constats sont les suivants :

1. les étudiants ne semblent pas savoir ce qu'il faut faire, ni comment il faut le faire,
2. les écrits ne sont pas structurés, contiennent très peu de phrases complètes rédigées dans une langue française correcte,
3. les applications elles-mêmes manquent de rigueur et de cohérence.

Autrement dit, ces constats relèvent soit d'un problème de méthodologie de travail, soit d'un manque d'information, soit encore d'un manque de suivi.

Après quelques discussions informelles, j'ai cru bon d'agir selon différents axes.

⁴ Tous ces documents figurent en annexe et sont détaillés dans la partie relative aux représentations pédagogiques officielles.

⁵ À l'ICC, cette séance, tenue par le seul responsable des épreuves intégrées, est donnée en janvier. À Adolphe Max, cette séance est prévue en septembre.

⁶ Mon champ d'action est bien plus important à l'IFC, en tant que responsables des épreuves intégrées et professeur dans la section (« Edition assistée par ordinateur – niveau moyen » et « Vie socio-économique »), qu'à l'ICC où je suis simple membre du jury et professeur dans la section (« Méthodes de travail » et « Réseaux Internet / Intranet »).

À l'IFC j'ai donc proposé :

- De remettre aux étudiants **un document supplémentaire décrivant le formalisme de la partie écrite**⁷ de l'épreuve. Des règles de présentation, de typographie et une description des éléments incontournables la table des matières (page de garde structurée, introduction, corps, conclusion, glossaire, annexes) y figurent.
- De proposer (à défaut d'imposer, opération qui a eu lieu seulement en 2004) aux membres du jury un **ensemble librement pondéré de critères d'évaluation** (voir annexe), qui permettrait d'éviter, à terme, une trop grande subjectivité dans l'évaluation des travaux.

À l'ICC, où je ne suis pas responsable des épreuves intégrées, j'ai voulu agir en amont, en demandant la charge de cours « Méthodes de travail » dispensé aux étudiants en Bureautique de première année⁸.

Mon but étant ici de vérifier si ce cours, dispensé généralement par des professeurs de français, pouvait influencer positivement la réussite des étudiants, en proposant une vue essentiellement pragmatique de ce cours, afin d'amener un plus grand nombre d'étudiants à être admis à l'épreuve intégrée.

2.4. 2002 – Deuxième vague d'améliorations (IFC)

Comme manifestement mes collègues membres du jury ne tenaient toujours pas compte des divers critères d'évaluation proposés, ni ne se donnaient la peine d'établir une note préalable pour les travaux soumis, on constatait chaque année de gros écarts de notes attribuées pour des travaux semblables ou, au contraire, que des notes identiques étaient données d'une année à l'autre à des travaux forts différents en qualité.

La raison principale de ces écarts subjectifs venait 1) de l'a priori qu'avait le membre du jury vis-à-vis de l'étudiant (effet Pygmalion), effet d'autant plus renforcé que le professeur avait eu l'étudiant dans sa classe ; et 2) de la présentation que faisait l'étudiant de son travail (effet d'impression).

J'ai donc écrit à la direction (voir annexe) pour proposer :

- d'officialiser ma *grille de critères d'évaluation*,
- d'imposer aux membres du jury une *note préalable* ainsi que
- la préparation de *questions à poser* aux étudiants.
- Étant donné la nature spécifique de l'épreuve, j'ai également proposé que les étudiants remettent, avec leur écrit, leur application elle-même, sur *support informatique* (disquette ou cd-rom), accompagnée de ses annexes (présentation PowerPoint, publipostage en Word, site Web, etc.)

⁷ Rédigée initialement par mes soins, sur base d'une proposition de l'Institut de promotion sociale de Couvin, remise par ma directrice-adjointe de l'IFC.

⁸ Façon de parler, étant donné qu'en régime I de promotion sociale (ce qui est le cas de la section Bureautique), l'enchaînement des unités de formation est modulaire et a priori laissé à l'appréciation des étudiants. Autrement dit, la notion d'année s'estompe au profit de la notion de modules s'enchaînant les uns aux autres.

Seuls le premier et le deuxième points sont passés. Les deux autres n'ont vu le jour qu'en 2004.

2.5. 2003 –2004 – Améliorations proposées à l'ICC

Toujours membre du jury Bureautique et Secrétariat à l'ICC, j'ai constaté que mes évaluations devenaient systématiquement plus sévères que celles de mes collègues de l'ICC, alors que j'étais le premier à utiliser systématiquement tous les outils cités ci-dessus, rendant l'appréciation des plus objective.

La raison de cet écart grandissant provenait du constat suivant : les exigences de l'IFC, pour ces épreuves intégrées, tout en respectant scrupuleusement le dossier pédagogique, étaient devenues plus élevées, sinon nettement plus élevées, qu'à l'ICC.

Certes, la procédure de suivi, également plus stricte, offre aux étudiants un bien meilleur suivi qu'à l'ICC, mais était-ce une raison pour se démarquer ainsi ?

Ce constat, fait par les membres externes du jury de l'ICC, par ailleurs tous professeurs à l'IFC, a été le déclencheur d'une série de réunions de travail dès décembre 2003, aux fins d'**harmoniser le contenu et les exigences des épreuves intégrées en Bureautique et les procédures de suivi dans les deux établissements.**

2.6. Conclusion

Comme l'ensemble de ce travail s'inscrivait parfaitement dans le cadre du cours « Stages d'activités scolaires hors cours » de l'agrégation (et que ce sujet a été retenu), la suite de cette longue démarche pour améliorer et harmoniser les épreuves intégrées a été influencée dès la mi-novembre par la suggestion de M^{me} Vanwinkel d'aller étudier à l'Athénée Adolphe Max ce qui se faisait en la matière.

Cette partie sera développée dans le chapitre consacré aux représentations pédagogiques officielles et dans les chapitres « Illustrations et observations concrètes » & « Espace liberté ».

3. Les représentations médiatisées

Je n’oserais pas affirmer que les médias n’en ont jamais parlé... Toujours est-il que mes recherches récurrentes (à plusieurs semaines d’intervalle) et à méthodologie variée (sur plusieurs moteurs de recherche différents, ou par accès direct aux sites avec conjugaison de mots-clés pertinents assortis de la syntaxe requise en matière de recherche documentaire) n’ont produit à ce jour aucun résultat probant.

Même en interrogeant les archives des grands médias comme Le Soir, La Libre, Le Vif, Trends-Tendances et autres, pas un seul article traitant, même superficiellement, du sujet n’a été trouvé.

J’ai donc élargi le champ de recherche pour m’intéresser aux articles traitant au moins de « régime 1 » ou de « régime 2 » : même déception !

Je me doute pourtant que la presse a dû au moins mentionner à l’époque le passage ou la création du « régime 1 » en promotion sociale.

4. Les représentations pédagogiques officielles

Comme promis dans ce qui précède, j'envisagerai ici l'analyse de certains documents-clés.

L'ordre qui a été retenu est le suivant : analyser les textes communautaires, puis ceux émis par les Pouvoirs organisateurs, puis enfin ceux élaborés par les établissements concernés dans ce travail (Athénée Adolphe Max, Institut des Carrières Commerciales, Institut Fernand Cocq⁹).

Je présenterai ainsi successivement :

- Pour la Communauté française, un **dossier pédagogique** relatif à une épreuve intégrée (la section « Technicien en utilisation de l'informatique » sera prise en exemple).
- Le **règlement des épreuves intégrées**, synthèse commentée de ce qui est stipulé dans les deux PO concernés (Ville de Bruxelles et Commune d'Ixelles).
- La **description du contenu du travail** à effectuer pour l'épreuve intégrée : une synthèse des deux établissements de promotion sociale.
- Quelques **documents spécifiques** : le formalisme de l'écrit de l'épreuve intégrée, la feuille de suivi par étudiant, la liste des critères d'évaluation pondérés.
- Le cas particulier de l'AAM¹⁰ sera analysé à part, dans le chapitre « Observations : recueil des situations vécues ».

4.1. Le dossier pédagogique¹¹

Remarques préliminaires : ces dossiers pédagogiques de type « Epreuve intégrée » se conjuguent en autant de variétés qu'il y a de sections en promotion sociale. D'autre part, le cas de l'Athénée Adolphe Max est atypique : c'est le seul établissement, non de promotion sociale mais d'enseignement secondaire de plein exercice, qui se distingue par l'usage de la notion d'épreuve intégrée¹². À ce titre, les travaux de fin d'étude de l'Athénée Adolphe Max ne jouissent pas, comme c'est le cas dans les établissements de promotion sociale, d'un cadre juridique ou réglementaire en la matière, à savoir, notamment, le dossier pédagogique (appelé « programme » dans le secondaire) dont il est question ici. L'Athénée Adolphe Max a donc pris la liberté d'innover en recréant toute la réglementation¹³ nécessaire.

⁹ Quoique je me sois intéressé également aux textes d'autres établissements de promotion sociale comme celui de Couvin ou l'Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales (EPHEC).

¹⁰ Athénée Adolphe Max.

¹¹ Voir annexe pour l'exemple de la section « Technicien en utilisation de l'informatique ».

¹² Car le terme « épreuve intégrée » n'est pas repris textuellement dans son règlement.

¹³ Car même au niveau « décrets », rien n'est spécifié ni prévu en terme d'épreuve intégrée, hormis, précisément, les textes relatifs aux sections de niveau secondaire supérieur qui relèvent de la promotion sociale.

Le dossier¹⁴ nous apprend :

- que les épreuves intégrées de type « Technicien en utilisation de l'informatique » ont *trois options* : l'option bureautique, l'option maintenance bureautique et l'option graphique ;
- que cette unité de formation comporte *40 périodes* (32 pour la préparation à l'épreuve intégrée, 8 pour l'épreuve intégrée elle-même) ;
- que l'étudiant devra être capable de *concevoir et réaliser un projet* mettant en valeur les compétences acquises aux unités de formation préalablement réussies¹⁵ ;
- que ce projet fera l'objet d'un *rapport écrit* avec un logiciel d'édition assistée par ordinateur et/ou de présentation assistée par ordinateur ;
- que ce projet consistera à *développer concrètement* une application (option bureautique), un document graphique (option graphique) ou une procédure de maintenance (option maintenance) avec les outils adéquats, dont *l'usage sera justifié* ;
- *que le promoteur devra conseiller chaque étudiant et vérifier régulièrement le bon déroulement du travail.*

Conclusions partielles :

1. L'ICC ne respecte pas le dernier point du dossier (suivi régulier de l'élève).
2. Les deux instituts de promotion sociale exigent non seulement un écrit réalisé avec un logiciel d'édition assistée par ordinateur mais également une présentation réalisée avec un logiciel de présentation assistée par ordinateur. (En clair, un mémoire relié rédigé en Word et un diaporama PowerPoint en vue de la présentation orale.)
3. Les 32 périodes de préparation, suivies des 8 périodes consacrées à l'épreuve proprement dite ne sont pas respectées (pour A. Max la procédure est différente, comme nous le verrons plus loin). Au contraire : 4 périodes sont consacrées à la préparation et 36 au suivi des étudiants.

¹⁴ Pour rappel, nous avons retenu le dossier pédagogique relatif aux épreuves intégrées de type « Technicien en utilisation de l'informatique ».

¹⁵ Voir en annexe l'enchaînement des unités de formation. On y apprend notamment que toutes les unités de formation de la section doivent être réussies (voir ci-après pour la signification de cette réussite, dans le règlement de l'épreuve intégrée) pour pouvoir s'inscrire au module « épreuve intégrée ».

4.2. Le règlement des épreuves intégrées¹⁶

Celui-ci¹⁷ détaille les spécificités 1) du décret relatif à l'organisation des épreuves intégrées en promotion sociale de la Communauté française et 2) du dossier pédagogique (voir ci-dessus) :

- Les **conditions d'admission** sont détaillées (être inscrit dans cette unité de formation, avoir réussi toutes les autres unités de formation de la section, respect des délais et des formes prescrites, etc.)
- Les **règles d'évaluation** sont stipulées (les compétences décrites dans le dossier pédagogique sont scrupuleusement reprises), notamment que l'épreuve est réussie si l'étudiant obtient au moins 60 % des points.
- **L'organisation des sessions** est décrite (notamment le fait que l'étudiant a droit à quatre sessions).
- La **composition du Conseil des Études et la composition du Jury** sont détaillées.
- Les règles de **délibération** sont rappelées (elles figurent déjà dans le règlement des études distribué aux étudiants à leur inscription), ainsi que les différentes **sanctions** des études.
- Les **clauses d'appel** en cas de litige sont énumérées.

Conclusions partielles :

1. Aucune clause d'appel ou de recours n'est mentionnée dans le règlement spécifique des épreuves intégrées en TUI¹⁸ à l'ICC.
2. L'ICC possède une clause de sanction des études plus stricte qu'à l'IFC : obtient le diplôme l'étudiant qui a réussi toutes les unités de formation (y compris l'épreuve intégrée – au moins 60 % pour celle-ci, pour rappel) pour autant que le total des points obtenus, toutes unités de formation confondues et pondérées) soit supérieur ou égal à 60 %. Cette dernière contrainte n'existe pas à l'IFC.

4.3. La description du contenu du travail¹⁹

Ce document est laissé à la libre appréciation des établissements²⁰. De grandes divergences apparaissent donc. Outre le contenu, ce document rappelle quelques points du règlement des épreuves intégrées (organisation des sessions, détail du calcul des points) et mentionne dans tous les cas un calendrier (plus ou moins détaillé selon les établissements).

¹⁶ Consulter les annexes pour comparer les différents règlements.

¹⁷ Remarque : à l'ICC ce document est fusionné avec la description du contenu du travail.

¹⁸ Technicien en utilisation de l'informatique

¹⁹ Quatre exemples sont fournis en annexe : deux pour l'IFC (option Bureautique et options Graphisme), un pour l'ICC et un pour l'AAM.

²⁰ Pour rappel, à l'ICC, ce document est fusionné avec le règlement des épreuves intégrées.

Les divergences principales sont les suivantes :

- L'IFC impose de créer une application avec un gestionnaire de base de données (Access) alors qu'à l'IFC, le choix est laissé entre le gestionnaire de base de données ou un tableur (Excel).
- L'IFC, par contre, détaille le contenu minimum de cette base de données (requêtes, états, formulaires) et un minimum d'intégration avec les autres logiciels : extraction de données vers le tableur (création de graphique ou utilisation des tableaux croisés dynamiques) ; publipostage (avec Word) ; création d'une page Web ; rédaction du rapport écrit (Word) ; élaboration d'un diaporama (PowerPoint) en vue de la présentation. Détails qui ne sont nullement mentionnés dans le document correspondant de l'ICC.
- L'IFC est également plus exigeant dans la phase de suivi. En effet, le calendrier mentionne 7 étapes obligées assorties de dates limites. L'ICC n'impose que trois étapes équivalentes.
- Par contre l'ICC est nettement plus prolixe en matière de critères d'évaluation. Les étudiants reçoivent une page quasi complète de critères sur lesquels les membres du jury se baseront pour apprécier le travail écrit, la présentation et la défense²¹.
- L'ICC propose une série de sujets possibles (mais l'étudiant peut choisir un sujet librement également), alors que l'IFC laisse le libre choix total à ses étudiants.

4.4. Documents spécifiques aux établissements²²

Je viens de signaler ci-dessus que l'ICC se distingue par l'ajout à son document unique (reprenant tant le règlement des épreuves intégrées que la description du contenu du travail) de deux parties qui pourraient constituer deux sous-documents spécifiques : **la liste des sujets disponibles** et **la liste des critères d'évaluation**.

L'IFC, comme je l'ai déjà mentionné, dispose également d'une **liste de critères d'évaluation**, qui est finalement aussi distribuée aux étudiants, mais de manière non officielle. La différence avec la liste de l'ICC se situe à deux niveaux.

Qualitativement, les critères restent apparemment plus vagues et généraux que ceux de l'IFC. Cela est peut-être dû au fait qu'à l'ICC, c'est le professeur de français qui en a eu la charge alors qu'à l'IFC c'est un technicien économiste qui les a élaborés.

Quantitativement, chaque critère de l'IFC est pondéré (mais chaque membre du jury est libre de modifier cette pondération). Dans les deux cas, le nombre de critère semble identique (43 à l'IFC).

²¹ En réalité les étudiants reçoivent également cette information, mais de manière informelle. Ces critères existent, comme indiqué dans la première partie du présent travail, mais servent de document interne réservé aux membres du jury. Je prends personnellement l'initiative de le distribuer aux étudiants de manière officieuse (la direction est au courant).

²² Tous ces documents figurent en annexe.

Un autre document est spécifique à l’IFC. Il s’agit d’un document de quatre pages reprenant l’essentiel du **formalisme d’un mémoire de fin d’études**. Ce document détaille donc essentiellement le rapport écrit de l’épreuve intégrée que devra rédiger l’étudiant.

Outre la description de chaque élément de la *table des matières*, des recommandations de *présentation* (page de garde par exemple) ou de *mise en page* (marges, polices de caractères, etc.) sont fournies. Les règles essentielles de *typographie* sont rappelées également.

Enfin, l’IFC se distingue également par l’usage, en interne, c’est-à-dire réservé au Conseil des Études, d’une **feuille de suivi par étudiant**. Celle-ci comporte chronologiquement toutes les étapes et tous les contacts (date, nature, description sommaire, action entreprise, date de remise de la correction, etc.) que le promoteur a eu avec l’étudiant.

Ce document permet non seulement un meilleur suivi des étudiants, mais sert occasionnellement lors des délibérations du jury des épreuves intégrées en cas de problème ou de contestation. Ce document permet aussi de quantifier approximativement la charge de travail des promoteurs.

5. Observations – Recueil des situations vécues

En introduction, j'ai déjà parlé de mes quelques années d'expérience dans ce module « Épreuve intégrée », aussi bien en tant que membre de jurys qu'en tant que promoteur ou co-organisateur des épreuves intégrées, et ce depuis plus de quatre ans. Je ne compléterai cette partie qu'en illustrant le sujet des réunions de travail qui ont eu lieu à propos des épreuves intégrées.

Je propose également, dans cette partie du travail, d'analyser (comme promis) la situation originale et atypique de l'Athénée Adolphe Max (AAM dans la suite du texte), qui peut assurément apporter une notable contribution à l'amélioration des épreuves intégrées en promotion sociale (et inversement, car j'ai en effet laissé quelques documents²³ à l'AAM, à la demande intéressée de son directeur, monsieur Poels).

5.1. *Compte-rendu des contacts avec l'AAM*

Après une amorce pénible²⁴ par voie épistolaire, j'ai obtenu un rendez-vous avec monsieur Poels, directeur de l'athénée.

Cet entretien s'est par contre excellemment bien passé²⁵.

Comme l'indique le **projet d'établissement** de l'AAM (voir annexe), et comme l'a confirmé M. Poels, Max a dû composer avec le décret « Missions » pour conserver quasi intact son enseignement (apparemment plus proche du type II que du type I...)

Etonnamment, alors que presque tous les établissements conjuguent le **projet pédagogique** de leur PO dans leur projet d'établissement – ce qui est bien un des buts de ce document, AM se distingue en proposant son propre projet pédagogique.

Une autre particularité, apparemment exclusive à Max, se découvre un lisant un 3^e document fourni aux élèves, intitulé « **Travail de fin d'études** ». Il ne contredit pas la loi, au contraire, il répond aux compétences décrites dans les décrets (cf. entretien avec M. Poels).

Il s'agit d'un travail obligatoire que les rhétoriciens doivent réaliser sur un sujet libre ou choisi dans une liste établie par les professeurs. Ce travail de quelques 20 pages doit être remis dactylographié à la fin du mois de mars.

Les objectifs de ce travail (voir annexe) sont en tous points semblables à ceux des épreuves intégrées (recherches, interviews, comparaison, synthèse, organisation, travail écrit, présentation et défense orales) à la différence fondamentale suivante : *ces travaux de fin d'études ne visent pas à évaluer l'intégration des connaissances des rhétoriciens.*

²³ Notamment des exemples de feuilles de suivi des étudiants.

²⁴ Réponse tardive et sèche (par exemple : refus de me mettre en contact avec les professeurs responsables des travaux de fin d'études avant de passer par un entretien avec le préfet).

²⁵ Il a eu lieu dans la matinée du lundi 2 février 2004.

Il existe encore **quatre autres différences** importantes entre les TFE d'AM et les épreuves intégrées de la promotion sociale :

- *Le but* d'AM est « d'installer des compétences nécessaires à l'accès à la réussite dans l'enseignement supérieur » alors que les Épreuves Intégrées de promotion sociale visent à l'installation de compétences qualificatives aux fins d'une insertion économique.
- *Les professeurs* ne reçoivent pas d'heures de cours en plus pour leur travail effectué dans le cadre de ces TFE²⁶.
- *Une note préalable* est attribuée à l'écrit par les deux professeurs du jury²⁷ avant la présentation et la défense par l'élève.
- *L'encadrement* des TFE d'AM est assuré par un professeur titulaire et par des universitaires de l'ULB, dans le cadre du projet « Méthodologies appliquées » ; alors que l'encadrement des Épreuves Intégrées en promotion sociale est soit réduit à sa plus simple expression (cf. supra), soit assuré par un professeur titulaire de l'Institut.

Cet aspect encadrement mérite d'être approfondi. Etant donné son caractère original et son impact éminemment pratique sur les élèves, il a été l'objet de la plus grande partie de l'entretien que j'ai eu avec M. Poels.

En effet, comme je l'ai indiqué dans la première partie de cette étude, un des principaux défaut dans la gestion des Épreuves Intégrées en promotion sociale consiste précisément en la carence qualitative ou même quantitative (pas assez de temps consacré au suivi des étudiants) de l'encadrement.

Or AM a trouvé la solution élégante, et économique, suivante : déléguer la partie organisationnelle des TFE à des spécialistes universitaires, dans le cadre d'un accord de partenariat. Ainsi les rhétoriciens sont-ils non seulement suivis en interne par leur professeur titulaire mais également en externe par des assistants spécialisés. Ceux-ci proposent ainsi des séminaires sur les thèmes suivants : critiquer, planifier, lire, chercher, présenter, maîtriser (voir détails annexes 17 & 18).

La qualité et la quantité de l'encadrement de ces TFE sont donc assurées.

De plus, les étudiants peuvent également demander à être guidés par un de ces assistants universitaires. Dans ce cas, ce dernier exercera sa tâche toujours en retrait par rapport au professeur titulaire (= promoteur) d'AM, qui reste dans tous les cas l'interlocuteur privilégié et l'interlocuteur principal.

Cette saine pratique est fort intéressante, car je disais en première partie combien j'estimais important le cours de « Méthodes de travail », que j'ai par ailleurs demandé à l'ICC. Il est non seulement fondamental pour mener convenablement une épreuve intégrée, mais également pour que l'étudiant puisse mener ses études. C'est d'ailleurs pourquoi ce cours est donné dès la première année du cursus.

²⁶ Pour rappel : 40 périodes sont prévues pour cette « unité de formation » en promotion sociale (elles sont parfois attribuées à plusieurs professeurs qui se partagent la tâche).

²⁷ Le professeur titulaire (= promoteur) et un professeur-lecteur.

La comparaison ne s’arrête pas là puisque le contenu de ce cours (cf. dossier pédagogique) reprend presque textuellement les thèmes proposés dans le projet « Méthodologies appliquées » de l’ULB.

5.2. Similitudes du TFE d’AM avec les Epreuves Intégrées

- Une **première séance (collective) d’information** a lieu en début d’année (fin septembre à l’AAM, mi-décembre à l’IFC, début janvier à l’ICC).
- Lors de cette séance, le **règlement de l’épreuve** est remis aux étudiants,
- ainsi qu’une **note explicative**,
- un **horaire précis** (trois étapes seulement dans le suivi du travail),
- des **conseils divers** (organisationnels comme à AM, formels comme à l’ICC et l’IFC)²⁸,
- des informations sur **l’évaluation certificative**,
- un **formulaire d’inscription**.
- Accessoirement, une **liste de sujets** possibles est proposée.
- Le travail est présenté et défendu devant un **jury** (deux professeurs à l’AAM, mais plusieurs jurys selon les branches – le temps de présentation et de défense, 2 fois 10 minutes et donc plus réduits qu’en promotion sociale²⁹).

On constate donc une étroite similitude entre les TFE d’AM et les Epreuves Intégrées de promotion sociale sur le plan du contenu, de la forme, de l’organisation et du suivi.

Dans « pistes d’actions », en dernière partie, je m’inspirerai notamment de cette similitude.

5.3. Compte-rendu des réunions de travail à l’IFC et l’ICC

Outre mes contacts avec AM, j’ai participé à 3 séances différentes de présentation et de défense d’Épreuves Intégrées (1 à l’ICC et 2 à l’IFC) ainsi qu’à 3 réunions de travail sur l’organisation des Épreuves Intégrées à l’ICC (17/12/03, 26/01/04 & 18/02/04)³⁰.

²⁸ Selon les établissements il s’agira tantôt de documents séparés, tantôt d’un document unique reprenant toutes les informations citées.

²⁹ L’explication est simple : en promotion sociale, seuls 2 à 3 étudiants présentent leur épreuve intégrée à chaque session, contre 60 étudiants par an, en une matinée, à l’AAM !

³⁰ De nombreuses réunions informelles ont également eu lieu (une dizaine en tout pour les deux établissements de promotion sociale). Elles se seront pas reprises ici étant donné que tous les sujets abordés ont été repris lors des réunions officielles.

Réunion du 17/12/03 à l'IFC (tous les professeurs de la section invités)

- Ordre du jour : pas fixé.
- Proposition de liste de critères d'évaluation avec pondération des critères, à soumettre aux membres des jurys.
- Proposition de révision du règlement des épreuves intégrées (plus de précision et plus de rigueur.
- Proposition de remise aux étudiants un résumé des règles de typographie : conflit entre les règles officielles des dactylographes (normes belges) et les règles officielles de typographie latine³¹.
- Décisions : pas de décision prise.

Réunion du 26/01/04 à l'IFC (tous les professeurs internes au jury invités)

- Ordre du jour : pas fixé³².
- Décision est prise d'imposer un sujet à l'étudiant (gestion informatisée des prêts d'instruments de musique dans les académies de musique).
- Décision est prise de lui imposer un calendrier strict et détaillé, comme à l'Institut Fernand Cocq, afin d'assurer un suivi étroit à l'aide de trois professeurs³³.
- Décision est prise de lui donner la table des matières détaillées (objectifs généraux et opérationnels) de son application.

Réunion du 18/02/04 à l'IFC (tous les professeurs de la section invités)

- Ordre du jour : amélioration de la procédure d'encadrement des épreuves intégrées de Bureautique.
- Proposition de parler des épreuves intégrées dans d'autres cours depuis la première année (exemples : méthodes de travail³⁴, français, édition assistée par ordinateur, tableur, présentation assistée par ordinateur, base de données³⁵).
- Proposition de faire répéter la présentation avant de passer devant le jury³⁶.

³¹ Ce problème est crucial selon que le cours d'édition assistée par ordinateur est donné par un spécialiste de la dactylographie, un professeur de français ou un informaticien...

³² Très dommage car j'ai amené une documentation pensant que cette réunion allait faire suite à la précédente. Or il ne s'agissait que de débattre sur le cas d'un étudiant ajourné lors de sa présentation / défense lors de la dernière session d'épreuves intégrées.

³³ L'étudiant, particulièrement brillant dans toutes les autres branches, a raté son épreuve intégrée (travail insuffisant, manque total de rigueur, écrit minimaliste, présentation rudimentaire, etc.). Apparemment, abandonné à son sort, il ne sait pas quoi faire, ni comment le faire.

³⁴ Déjà fait depuis 2003.

³⁵ Respectivement, après « français » : Word, Excel, PowerPoint, Access.

³⁶ Je me suis porté volontaire : c'est en effet une démarche que j'avais voulu mettre en place à l'IFC. Mais l'IFC a refusé.

- Proposition d'imposer aux membres du jury de remettre une cote préalable sur l'écrit (y compris tout ce qui se trouve sur le support informatique décrit ci-dessus) avant la présentation de l'étudiant.
- Proposition d'utiliser une feuille de suivi par étudiant (cf. IFC – voir annexes).
- **Décisions :**
 - Laisser le choix entre Excel et Access pour le cœur de l'application.
 - Imposer un écrit en Word et une présentation en PowerPoint³⁷.
 - Imposer de remettre l'application (en Excel ou Access), l'écrit (en Word), la présentation (en PowerPoint), les modules annexes (en Excel, Access ou Word) et l'éventuel site web (logiciel libre) sur support informatique (cd-rom ou disquettes) en même temps que l'écrit sous forme de document papier relié.
 - Mettre l'accent sur de petites applications bien réalisées et maîtrisées plutôt que sur des applications plus imposantes mais pleines de faiblesses.
 - Remettre aux étudiants le document de l'IFC sur le formalisme de l'écrit des épreuves intégrées de Bureautique.
 - Proposer³⁸ une liste de sujets aux étudiants lors de la séance de présentation.

³⁷ Le dossier pédagogique laisse le choix entre le « et » et le « ou »...

³⁸ Chaque professeur est tenu de faire parvenir deux sujets au Directeur et de communiquer à ses collègues la table des matières de ses cours (pour une meilleure coordination dans le cadre des épreuves intégrées).

6. Conclusions : pistes d'action

Tenant compte de tout ce qui précède, le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des étapes chronologiques d'une procédure d'encadrement (préparation et suivi) idéalisée des épreuves intégrées.

A chaque étape, et pour chaque établissement, il sera mentionné si ledit établissement suit cette étape ou non.

Les améliorations possibles apparaîtront ainsi directement en lisant verticalement le tableau.

Calendrier	Etape	Concerne	IFC	ICC	AAM
Tout au long de la procédure	Proposer un partenariat avec un autre établissement, spécialisé en méthodologies et en organisation du travail	L'établissement et un tiers			✓
Début septembre	Réunion de coordination pour tenir compte des incidents de l'année précédente	La direction et les responsables des épreuves intégrées		39	
Mi-septembre	Réunion d'information : proposer aux professeurs de faire réaliser des travaux en vue de l'épreuve intégrée et susciter le travail en équipe	La direction et tous les professeurs de la section, toutes années confondues		40	
Octobre	Suite à la réunion de coordination, modification des documents officiels à remettre aux étudiants et membres du jury	La direction et les responsables des épreuves intégrées	✓ ⁴¹		✓ ⁴²
Novembre	Réunion d'information → distribution : <ul style="list-style-type: none"> • du règlement, • d'une note sur le contenu et le pourquoi, • d'une note sur le formalisme, • d'une documentation sur les règles de typographie, • d'une grille des critères d'évaluation, • d'une liste de sujets possibles, • d'un calendrier détaillé 	Direction et responsables de l'épreuve intégrée et les étudiants candidats à l'épreuve intégrée	✓ ⁴³ ✓ ✓ ✓ ✓ 44 ✓	✓ ⁴⁵ ✓ ✓ ✓ ✓ 46	✓ ⁴⁷ ✓ ✓ ✓ ✓

³⁹ Ce genre de réunion a parfois lieu, mais pas de manière systématique : seulement quand un problème important est survenu.

⁴⁰ Ce genre de réunion a parfois lieu, mais pas de manière systématique : seulement quand un problème important est survenu.

⁴¹ Début décembre seulement.

⁴² A déjà eu lieu début septembre.

⁴³ Mais n'a lieu que mi-décembre pour les étudiants du soir (filière en deux ou trois ans) et début février pour les étudiants du jour (filière en un an). Toute la suite de la procédure est donc ainsi compressée puisqu'elle démarre avec un mois de décalage

⁴⁴ Pas encore d'application, mais le sera dès septembre 2004.

⁴⁵ Mais n'a lieu qu'en janvier.

⁴⁶ Sera d'application dès 2004-2005.

Calendrier	Etape	Concerne	IFC	ICC	AAM
Début décembre	Remise du sujet et des objectifs généraux (une ou maximum deux pages A4)	Professeurs responsables et étudiants inscrits à l'épreuve intégrée	✓ ⁴⁸	✓ ⁴⁹	✓ ⁵⁰
Mi-décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation ou refus du sujet, correction des objectifs généraux, désignation du promoteur, • qui utilisera une feuille de suivi. 	Professeurs responsables et étudiants inscrits à l'épreuve intégrée	✓	✓	✓
Janvier	Remise et correction des objectifs détaillés et des limites de l'application	Promoteurs et étudiants	✓	53	54
Février	Remise et correction du modèle détaillé des données et des traitements	Promoteurs et étudiants	✓	Idem	Idem
Mars et avril	Remise et correction de la description de l'application (corps de l'écrit) ainsi que l'encodage des données dans l'application	Promoteurs et étudiants	✓	Idem	Idem
Mai	Remise et correction de l'application complète (y compris les annexes, l'écrit, la présentation et l'éventuel site web)	Promoteurs et étudiants	✓	Idem	Idem ⁵⁵
Début juin	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt officiel de l'application complète (y compris les annexes, l'écrit, la présentation et l'éventuel site web) sur support informatique + support papier (relié) pour l'écrit, • constitution des jurys et envoi des documents aux membres du jury, • dont une grille de critères pondérés d'évaluation aux fins d'établir une note préalable. 	Etudiants, promoteurs et autres professeurs responsable de l'épreuve + secrétariat et direction	✓	✓ ⁵⁶	✓ ⁵⁷
Fin juin ⁵⁸	<ul style="list-style-type: none"> • Remise de la note préalable par les membres du jury, • présentation, défense et délibération 	Jury (dont direction et promoteurs) & étudiants	✓	✓	✓

⁴⁷ A déjà eu lieu en septembre.

⁴⁸ N'a lieu qu'en janvier.

⁴⁹ Même remarque que pour l'IFC.

⁵⁰ A déjà eu lieu en octobre.

⁵¹ Sera d'application dès 2004-2005.

⁵² Sera peut-être bientôt d'application (c'est un des documents qui a fort intéressé M. Poels lors de l'entretien).

⁵³ Un suivi est néanmoins assuré, mais sur demande de l'étudiant, et de manière informelle.

⁵⁴ Un suivi tout aussi strict est assuré, mais il est structuré de manière différente, étant donné la nature spécifique du TFE. De plus, ce suivi débute dès novembre !

⁵⁵ A lieu début mars.

⁵⁶ Avec cette réserve que si l'écrit est obligatoire, le support informatique n'est pas exigé.

⁵⁷ A lieu fin mars.

⁵⁸ Pour l'étape « feedback », se reporter à la deuxième ligne au début du tableau.

⁵⁹ Sera probablement d'application dès 2004-2005.

6.1. *Recommandations pour l'IFC*

- Proposer un partenariat avec un autre établissement, spécialisé en méthodologies et en organisation du travail.
- Mettre en place, début septembre, une réunion de coordination (avec rien que les responsables des épreuves intégrées), directement suivie d'une réunion de coordination (avec tous les professeurs de la section).
- Proposer la séance d'information collective aux étudiants un mois plus tôt (en novembre plutôt qu'en décembre).
- Imposer que les membres du jury évaluent toute la documentation fournie (sous forme papier et éventuellement électronique) en tenant compte de tous les critères d'évaluation proposés (dans une feuille récapitulative des critères avec une suggestion de pondérations), de manière à remettre une note préalable avant la présentation de l'épreuve par l'étudiant. Cette note sera ajoutée et pondérée aux notes attribuées à la présentation et à la défense.

6.2. *Recommandations pour l'ICC*

- Proposer un partenariat avec un autre établissement, spécialisé en méthodologies et en organisation du travail.
- Mettre en place, début septembre, une réunion de coordination (avec rien que les responsables des épreuves intégrées), directement suivie d'une réunion de coordination (avec tous les professeurs de la section).
- Réviser chaque année tous les documents remis aux étudiants.
- Proposer la séance d'information collective aux étudiants un mois plus tôt (en novembre plutôt qu'en décembre).
- Lors de cette séance d'information, remettre aux étudiants, en plus des documents normalement prévus, une note décrivant le plus précisément possible le formalisme de l'écrit, ainsi qu'une note rappelant les règles de la typographie latine.
- Utiliser une feuille de suivi par étudiant, mentionnant date après date toute information (verbale ou autre), concernant l'épreuve intégrée, qui a été échangée entre l'étudiant et le promoteur (ou l'établissement).
- Mettre en place un calendrier bien plus détaillé de suivi et d'encadrement des étudiants (y ajouter, en l'occurrence, au moins trois étapes (cf. étapes de janvier à mai).
- Remettre aux membres du jury une feuille récapitulative des critères pondérés.
- Imposer que les membres du jury évaluent toute la documentation fournie (sous forme papier et éventuellement électronique) en tenant compte de tous les critères d'évaluation proposés (dans une feuille récapitulative des critères avec une suggestion de pondérations), de manière à remettre une note préalable avant la présentation de l'épreuve

par l'étudiant. Cette note sera ajoutée et pondérée aux notes attribuées à la présentation et à la défense.

6.3. Recommandations pour l'AAM

- Mettre en place, début septembre, une réunion de coordination (avec rien que les responsables des épreuves intégrées), directement suivie d'une réunion de coordination (avec tous les professeurs de la section).
- Lors de la séance d'information, remettre aux étudiants, en plus des documents normalement prévus, une note décrivant le plus précisément possible le formalisme de l'écrit, ainsi qu'une note rappelant les règles de la typographie latine.
- Utiliser une feuille de suivi par étudiant, mentionnant date après date toute information (verbale ou autre), concernant l'épreuve intégrée, qui a été échangée entre l'étudiant et le promoteur (ou l'établissement).

6.4. Conclusions finales

Sur les 22 étapes détaillées de la procédure idéalisée décrite ci-dessus, l'IFC en rate quatre, l'ICC dix et l'AAM cinq.

En termes de qualité ISO, les normes de qualité démarrent (selon les produits et les services concernés), à 95 %. Il est donc possible d'établir le classement qualitatif suivant des établissements envisagés :

- IFC : 96 % de qualité.
- AAM : 95 % de qualité.
- ICC : 86 % de qualité.

Etant donné les engagements pris par l'ICC, l'année 2004-2005 verra l'ICC rejoindre le peloton des 90 %. Mais pendant ce temps, les autres établissements continueront à améliorer leurs procédures...

Indépendamment de cette appréciation qualitative globale, il me semble **crucial** :

1. *d'harmoniser les critères et les pondérations d'évaluation* des épreuves intégrées : trop de différences d'appréciation existent d'un établissement à l'autre ;
2. de rendre les *évaluations plus objectives* en insistant
 - a. sur la remise aux membres du jury, non seulement de l'écrit, mais aussi de tous les autres documents électroniques,
 - b. de manière à établir une note pondérée préalable de toute la production de l'étudiant,
 - c. note qui sera ajoutée à l'évaluation de la présentation (note distincte) et à l'évaluation de la défense (note distincte).

*« Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre,
ni de réussir pour persévérer. »* — Taciturne

7. Bibliographie sommaire (voir annexes)

- Athénée Adolphe Max, **Projet d'établissement**, Athénée A. Max, 2003, 4 p.
- Athénée Adolphe Max, **Travail de fin d'études et Séminaires (versions publiques)**, Athénée A. Max, 2003, 4 p.
- Athénée Adolphe Max, **Travail de fin d'études et Séminaires (versions étudiants)**, Athénée A. Max, 2003, 21 p.
- Institut des Carrières Commerciales, **Section « technicien en utilisation de l'informatique – Option Bureautique » - règlement de l'épreuve intégrée**, Ville de Bruxelles – ICC, 2002-2003, 4 p.
- Institut des Carrières Commerciales, **Section Bureautique : épreuves intégrées**, Ville de Bruxelles – ICC, 2002-2003, 3 p.
- Institut des Carrières Commerciales, **Section Bureautique : épreuves intégrées – PV de la réunion du 26/01/04**, Ville de Bruxelles – ICC, février 2004, 2 p.
- Institut Fernand Coq, **Epreuve intégrée – Document écrit - Recommandations**, Commune d'Ixelles - IFC, 2004, 4 p.
- Institut Fernand Coq, Institut des Carrières Commerciales, KIRSCH, E., **Epreuve intégrée – Critères d'évaluation - Proposition**, IFC/ICC, 2004, 1 p.
- Institut Fernand Coq, **Organigramme de la section informatique – Option Bureautique**, Commune d'Ixelles - IFC, 2003, 1 p.
- Institut Fernand Coq, **Règlement de l'épreuve intégrée**, Commune d'Ixelles - IFC, 2003, 4 p.
- Institut Fernand Coq, **Suivi des travaux pour l'épreuve intégrée**, Commune d'Ixelles – IFC – K. MERTENS, 2003, 1 p.
- Institut Fernand Coq, **TUI – Option Bureautique – Epreuve intégrée**, Commune d'Ixelles - IFC, 2004, 3 p.
- Institut Fernand Coq, **TUI – Option Graphisme – Epreuve intégrée**, Commune d'Ixelles - IFC, 2004, 3 p.
- KIRSCH, E., **Lettre de demande de rendez-vous à l'Athénée Adolphe Max**, Kirsch, 19 décembre 2003, 1 p.

- KIRSCH, E., **Rapport externe de mémoire de fin d’études**, Kirsch, 7 décembre 1998, 5 p.
- KIRSCH, E., **TUI Bureautique – Suggestions pour améliorer l’objectivité des évaluations et l’organisation des épreuves intégrées**, IFC / Kirsch, 23 juin 2003, 2 p.
- Ministère de la Communauté française, **Dossier pédagogique « Epreuve intégrée de la section technicien en utilisation de l’informatique » - Enseignement de promotion sociale de régime 1**, Communauté française, 1998, 4 p.
- POELS, A., **Réponse à la lettre de demande de stage**, Athénée Adolphe Max / Poels, 15 janvier 2003, 1 p.